



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNE DE WORMHOUT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL 011 001 2024

Date de la convocation et de l'affichage : 09 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze février à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de WORMHOUT, convoqué sous la forme ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle d'évolution à l'école Roger Salengro, sous la présidence de Monsieur CALCOEN David,

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal en exercice	29
Nombre de présents	22
Nombre de votants par procuration	7
Nombre de suffrages exprimés	29

Etaient présents : (22)

Monsieur CALCOEN David, Maire, DEHONDT Florence, DERAM Didier, PRONIER Isabelle, DELMOTTE Vincent, GROYSILLER Céline, VAN AGT Laurent, Adjoints,

MARQUISE Lucas, DUPUITS Laurence, BRICHE Rémi, Conseillers délégués,

COURBOT Monique, POISSONNET Luc, GOSSART Géraldine, DENTREBECQ Patrick, BOLLE Christine, DOOM Emmanuel, BULTEEL Martine, KERCKHOVE Fabien, DEVOS Frédéric, RICHARD Nicolas, PEEL John, THOMAS Loic Conseillers,

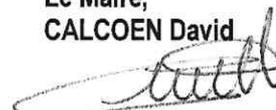
Ont donné procuration : (7)

PIRE Olivier procuration à GROYSILLIER Céline
LENOIR Sylvie procuration à COURBOT Monique
BECK Sabrina procuration à DEHONDT Florence
LAMMAR Carole procuration à DUPUITS Laurence
DEGRAND Christophe procuration à DEVOS Frédéric
LEMOINE Isabelle procuration à RICHARD Nicolas
HUGOO Isabelle procuration à PEEL John

Absents/excusés : (0)

Secrétaire de séance : MARQUISE Lucas est désigné à l'unanimité

Pour le Maire, et par délégation,
l'Adjointe déléguée,
Le Maire,
CALCOEN David


DEHONDT Florence



1) INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL SUITE A LA DEMISSION DE MADAME LEPROVOST MARYSE

1) INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL SUITE A LA DEMISSION DE MADAME LEPROVOST MARYSE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales : *Les démissions des membres du conseil municipal sont adressées au maire. La démission est définitive dès sa réception par le maire, qui en informe immédiatement le représentant de l'Etat dans le département* ».

Par ailleurs, l'article L.270 du Code électoral dispose que : « Le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

A la suite de l'appel des conseillers, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission reçue le 24 janvier 2024 de Madame LEPROVOST Maryse de la liste « Ensemble continuons d'innover ».

Par conséquent, en respectant l'ordre de la liste « Ensemble continuons d'innover »,

THOMAS Loïc qui accepte la fonction, est installé au sein de l'assemblée délibérante dans ses fonctions de conseiller municipal.

Le tableau du Conseil Municipal sera transmis aux services de la sous-préfecture de DUNKERQUE, à Monsieur le Préfet, lequel sera informé de ces modifications.

Le Conseil Municipal après en avoir été informé,

- ACCUEILLE le nouveau membre de l'assemblée délibérante,
- TRANSMET la présente délibération dans les meilleurs délais au contrôle de légalité.

Fait et délibéré en séance le 15-02-2024

Pour extrait certifié conforme,

<p>Le secrétaire de séance,</p>  <p>MARQUISE Lucas</p>	<p>Pour le Maire, et par délégation, l'Adjointe déléguée, Le Maire, CALCOEN David</p>  <p>DEHONDT Florence</p> 
---	--

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Sous-Préfecture le : 20-02-2024

et publication ou notification le : 20-02-2024

<p>Pour le Maire, et par délégation, l'Adjointe déléguée, Le Maire, CALCOEN David</p>  <p>DEHONDT Florence</p> 	<p>Le secrétaire de séance,</p>  <p>MARQUISE Lucas</p>
---	--